

Corriger le salaire minimum

Jura ► Les syndicats et la gauche lancent une initiative pour corriger la loi sur le salaire minimum dans le canton du Jura afin de mieux lutter contre la pauvreté.

Améliorer la loi sur le salaire minimum. C'est ce que souhaite faire l'Union syndicale jurassienne (USJ) et la gauche. Une initiative populaire cantonale a été lancée hier à Delémont. Elle vise à introduire une rémunération minimum brute de 23 francs de l'heure, contre 21,40 actuellement. Elle doit aussi à corriger certaines faiblesses de l'actuelle législation. Intitulée «Salaire minimum jurassien: pour vivre, pas pour survivre», le projet est soutenu par le PS, les Vert-es, le Collectif pour la Grève féministe et l'association professionnelle suisse du travail social, Avenir social.

«Il est inadmissible que des personnes qui travaillent à plein temps ne puissent pas vivre de leur tra-

vail», s'insurge Dominique Hausser, président de l'USJ. Celui-ci explique que le salaire minimum actuel de 21,40 francs brut de l'heure est calculé sur un minimum vital qui correspond au revenu dispensé par l'aide sociale. Or dans le canton du Jura, certaines conventions collectives de travail (CCT) ou contrats-type de travail (CTT) priment. Il explique qu'ainsi, dans certains secteurs, notamment l'hôtellerie-restauration, certaines employé-es non qualifié-es gagnent moins en travaillant à temps plein que s'ils ou elles bénéficiaient de l'aide sociale. «Le salaire doit permettre de vivre dignement, ce n'est pas à l'aide sociale de compenser un salaire indigne», martèle-t-il.

Le texte exige ainsi que le salaire minimum soit augmenté mais également que celui-ci prime sur les CCT et CTT. Il demande également que des contrôles soient effectués et des sanctions prises en cas de non-res-

pect, comme c'est le cas dans le canton de Genève. Enfin, afin de lutter contre la baisse du pouvoir d'achat, l'initiative mentionne que le salaire minimum doit être indexé chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice mixte de l'AVS.

Lancée en 2009 par la Jeunesse socialiste jurassienne, l'initiative pour l'introduction d'un salaire minimum, rédigée en termes généraux, a été acceptée par la population en 2013. Le texte n'a été rédigé par le parlement qu'en 2017 pour entrer en vigueur en 2018. «Depuis qu'elle est appliquée, nous avons constaté ses lacunes, elle ne permet pas de lutter contre la pauvreté», avance le président de l'USJ.

Un salaire minimum a également été introduit dans le canton de Genève (24,59 francs), de Neuchâtel (21,35 francs) du Tessin (20,50 francs) et de Bâle-Ville (22,20 francs). Des initiatives populaires ont abouti

dans les cantons de Vaud et du Valais, alors que la population fribourgeoise a balayé l'idée en novembre dernier.

A Genève et à Neuchâtel, le salaire minimum prime sur les CCT. Cela pourrait pourtant changer. En juin 2025, le Conseil national a accepté le projet de mise en œuvre de la motion Ettlin visant la primauté des CCT sur les salaires minimaux cantonaux. Le projet est plébiscité par la majorité bourgeoise mais rejeté par la gauche, les Vert'libéraux et le Conseil fédéral. D'après les estimations des syndicats, des membres du personnel de la restauration et du nettoyage pourrait perdre jusqu'à 500 francs par mois si ce changement est opéré. Cette perte pourrait aller jusqu'à 1000 francs dans le secteur de la coiffure à Genève. Le comité de l'initiative cantonale «Salaire minimum jurassien: pour vivre, pas pour survivre» a un an pour récolter 2000 signatures. **JULIE JEANNET**